

Nos références : COM035565 du 17/10/2022
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0181876-5 AMF SAS MEYREUIL
Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04
N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 70650 du 03/11/2022</u>					
YEALINK UVC40	1206607 - UVC40 - 20M pixels camera - Super-wide FoV : 140? - 4x digital -- N° Série : 806607E037000512	1	592,83	593,00	1
YEALINK BYOD-BOX	1300004 - BYOD cable hub with 1.5m USB-C cable N° Série : 800004E070000417	1	86,54	87,00	1
YEALINK RoomCast	1303108 - Yealink RoomCast - Solution de pr?sentation sans fil - Miracast, Google Cast, AirPlay N° Série : 803108E030000272	1	236,02	236,00	1
YEALINK WPP30	1303112 - Yealink WPP30 - système de partage de contenu sans fil N° Série : 803112E070000397	1	229,47	229,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR 1/2 J -1 TCEH	1	148,00	148,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	18,00	1
Sous-total BL : 1 311,00					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	1 310,36 €
1	20,00	1 310,36	262,07	Total TVA	262,07 €

Conditions de règlement :
 Virement à 45 jours fin de mois

Echéance : 31/12/2022
Domiciliation DWPRO :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC
1 572,43 €
Devise : EUR
Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)